

Nice, le 8 septembre 2021



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Marie-Laure GACHE  
Christophe GOBERT  
Jean-Marc NOAILLE

IA-IPR HISTOIRE GEOGRAPHIE

à

Mesdames et Messieurs les professeurs  
d'histoire et géographie

s/c de  
Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissement

Dossier suivi par :

Mme Marie-Laure GACHE ([marie-laure.gache@ac-nice.fr](mailto:marie-laure.gache@ac-nice.fr))

M. Christophe GOBERT ([christophe.gobert@ac-nice.fr](mailto:christophe.gobert@ac-nice.fr))

M. Jean-Marc NOAILLE ([jean-marc.noaille@ac-nice.fr](mailto:jean-marc.noaille@ac-nice.fr))

I A – I P R d'Histoire-Géographie

## **Objet : LETTRE DE RENTREE 2021**

### **PREAMBULE COMMUN A L'ENSEMBLE DES IA-IPR**

Chères et chers collègues,

Nous vous souhaitons une bonne rentrée scolaire et adressons aux nouveaux entrants dans l'Académie nos vœux de bienvenue. Nous vous remercions très sincèrement pour votre engagement qui a permis d'assurer, tant sur le plan professionnel que sur le plan humain, ce depuis le mois de mars 2020, une continuité pédagogique de qualité au service de la réussite de vos élèves.

Nous tenons aussi à vous remercier pour œuvrer sans relâche afin que les principes fondamentaux de la laïcité soient ancrés dans vos enseignements. C'est ce que faisait Monsieur Samuel Paty, professeur d'Histoire-Géographie à qui nous voulons penser en ce début d'année scolaire.

Dans le contexte sanitaire actuel, vous aurez à assurer la continuité pédagogique. Pour cela, vous pouvez compter sur le corps d'inspection pour vous accompagner, tant à l'échelle de la classe qu'à celle de l'établissement et du réseau, dans la mise en œuvre des programmes d'enseignement et de l'évaluation des apprentissages déterminante tant pour la réussite aux examens que pour l'orientation. Nous vous rappelons que le cahier de textes officiel doit être renseigné avec soin ; il contribue à la mise en œuvre de la continuité pédagogique.

La circulaire de rentrée publiée au Bulletin officiel du 24 juin 2021, détaille les priorités pour l'année scolaire 2021-2022.

<https://www.education.gouv.fr/la-circulaire-de-rentree-2021-au-bulletin-officiel-323792>

Pour appuyer vos pratiques durant la crise sanitaire, des outils et des ressources sont à votre disposition sur les sites académiques disciplinaires ainsi qu'au niveau national :

[https://eduscol.education.fr/2728/continuite-pedagogique-dans-le-second-degre?menu\\_id=3409](https://eduscol.education.fr/2728/continuite-pedagogique-dans-le-second-degre?menu_id=3409)

L'évaluation revêt une importance particulière pour identifier les besoins de vos élèves.

Au collège, les évaluations nationales se déroulent **entre le 13 septembre et le 1er octobre 2021** pour tous les élèves de sixième des établissements publics et privés sous contrat.

<https://www.education.gouv.fr/l-evaluation-des-acquis-des-eleves-de-sixieme-8213>

Au lycée, chaque élève de seconde générale et technologique passe un test de positionnement en septembre qui permet d'identifier ses acquis et ses besoins en maîtrise de la langue française et en mathématiques.

<https://www.education.gouv.fr/le-test-de-positionnement-en-debut-de-lycee-7454>,

Modalités d'organisation du baccalauréat général et technologique à compter de la session 2022 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121270N.htm>

Outils de positionnement mis à votre disposition pour les autres niveaux de classe :

<https://eduscol.education.fr/pid39011/evaluations-de-cp-ce1-6eme-et-tests-de-positionnement-en-seconde.html>

Afin d'aider les élèves dans leurs apprentissages, pour les faire progresser et réussir, il conviendra de mettre en œuvre **Devoirs faits** au collège le plus tôt possible et d'utiliser les différents dispositifs de soutien et d'accompagnement à tous les niveaux.

Les **compétences orales** des élèves à construire dans toutes les disciplines et sur l'ensemble du parcours d'apprentissage sont également une des priorités. Des actions de formation disciplinaires et interdisciplinaires sont prévues au Plan Académique de Formation.

Les **rendez-vous de carrière de la campagne 2020-2021** qui n'ont pu être réalisés pourront se dérouler à partir du 16 septembre, avec une convocation dès le 1<sup>er</sup> septembre afin de respecter les délais réglementaires.

Nous vous rappelons enfin que vous devez déposer vos candidatures individuelles au **Plan Académique de Formation** sur [esterel.ac-nice.fr](http://esterel.ac-nice.fr), application GAIA individuel au plus tard le **19 septembre 2021**.

## RENDEZ-VOUS DE CARRIERE ET ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE

Nous assumons collégialement l'inspection pédagogique régionale et le pilotage disciplinaire. Nous restons très mobilisés pour répondre à vos attentes et soutenir vos initiatives afin que l'histoire-géographie-EMC et l'enseignement de spécialité « Histoire-géographie, sciences politiques et géopolitique » en lycée contribuent largement au dynamisme de notre académie et à la réussite de ses élèves.

Les Parcours Professionnels Carrières, Rémunération (PPCR) se poursuivent cette année. Ils s'intègrent à une gestion de carrière et sont l'occasion de faire, avec vous, un bilan de votre développement professionnel. En dehors du rendez-vous de carrière, l'accompagnement pédagogique peut se décliner soit par une visite conseil individuelle, soit par une réunion ou l'accompagnement d'une équipe.

Pour rappel, les RDV de carrière interviennent pour les personnels titulaires dans la deuxième année des 6<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> échelons.

Nous poursuivrons également les visites-conseil des personnels contractuels grâce à l'engagement de nos chargés de missions, Madame Sophie LEGUEN-VIRILLI pour le Var et Monsieur Anthony GUYON pour les Alpes-Maritimes.

## LES PRATIQUES DE CLASSE

L'inspection pédagogique régionale est naturellement ouverte à toutes les stratégies et choix pédagogiques, **sans exclusives**, du moment qu'ils sont justifiés, argumentés et pertinents. Nos rencontres montrent que vous conduisez, le plus souvent, un travail **sérieux**, soutenu par de réelles **convictions éducatives**. Sachez que ces qualités, très appréciables, ne nous échappent pas et qu'elles nous encouragent sans cesse à travailler avec vous pour améliorer la formation des élèves dans nos disciplines.

### Au collège :

- Au collège le **socle commun de connaissances, de compétences et de culture et les nouveaux programmes** doit rester au cœur des pratiques pédagogiques en histoire-géographie et EMC. Nous vous rappelons que **Le BOEN n°17 du 23 avril 2015** organise le contenu du socle commun autour de **cinq grands domaines** qui définissent ce qu'un élève doit maîtriser en fin de scolarité obligatoire. Les fiches EDUSCOL sont là pour vous accompagner. N'hésitez pas à les consulter, notamment celles qui présentent des pistes pour « travailler les compétences et évaluer la maîtrise du socle ». Vous pouvez y accéder en suivant le lien suivant : <http://eduscol.education.fr/cid114859/evaluation-socle-histoire-geographie.html>

- Dans ce cadre, les liaisons Ecole-collège en cycle 3 et collège-lycée sont incontournables et doivent être réfléchies et mises en œuvre. Nous vous encourageons à participer aux initiatives qui visent à créer des espaces de mutualisation et de pratiques collaboratives.
- **Les enseignements européens et internationaux occupent une place importante dans l'académie de Nice** à travers les sections européennes et de langues orientales (SELO), les sections internationales ou encore les sections binationales. L'histoire et la géographie y occupent une place singulière puisque ces disciplines sont enseignées dans la langue de la section et des professeurs d'Histoire et de Géographie sont régulièrement sollicités pour y enseigner.

Vous pouvez approfondir cette question à l'adresse suivante :

<http://eduscol.education.fr/pid24109/enseignements-europeens-et-internationaux.html>

**Nous vous invitons vivement à vous faire connaître auprès de l'inspection si vous maîtrisez une langue étrangère et si vous êtes intéressés pour enseigner dans ces différentes sections.**

Nous vous encourageons également à saisir les différentes opportunités pour y enseigner, comme passer une certification complémentaire en DNL ou vous inscrire à des programmes d'études à l'étranger.

Vous trouverez des informations sur la DNL à l'adresse suivante :

<http://www.ac-nice.fr/histgeo/index.php/enseignements-europeens-et-internationaux/d-n-l>

Pour les sections internationales, une dynamique de travail collaboratif a été initiée entre les professeurs enseignant en langue française et ceux enseignant en langue de section afin d'harmoniser les pratiques et d'offrir aux élèves des enseignements exigeants et riches de diversité. Cette année, des aménagements pour les programmes de lycée sont en cours de publication pour chaque langue de section.

#### **Au lycée :**

- **La réforme du lycée** se poursuit.

Nos disciplines font partie des enseignements communs et s'adressent à l'ensemble des élèves de la seconde à la terminale. L'enseignement de spécialité « Histoire-géographie, sciences politique et géopolitique » s'adresse, quant à lui, à des élèves qui souhaitent approfondir leurs connaissances pour mieux se préparer aux études supérieures. Vos retours ont confirmé que cet enseignement suscite chez les élèves un véritable engouement par les pratiques innovantes et les questions stimulantes que vous y développez. La suppression des épreuves communes et la mise en place du contrôle continu nécessite une réflexion approfondie sur les enjeux et les pratiques d'évaluation en lien avec les apprentissages ( voir ci-dessus).

- **L'épreuve du Grand oral** nous a tous mobilisés tout au long de l'année dernière et a constitué un temps fort du Baccalauréat.

Pour rappel, vous pouvez si vous ne l'avez pas encore fait consulter les vidéos ressources en ligne pour notre académie :

#### **Vidéo 1 : l'épreuve du Grand oral :**

<https://acamedia.ac-nice.fr/v2/video-1-l'-epreuve-du-grand-oral- v6807>

#### **Vidéo 2 : être jury pour l'épreuve du Grand oral :**

<https://acamedia.ac-nice.fr/v2/video-2-etre-jury-a-l'-epreuve-du-grand-oral- v6809>

#### **Vidéo 3 : évaluer le Grand oral**

Première partie :

<https://acamedia.ac-nice.fr/v2/etre-jury-evaluer-le-grand-oral-partie-1- v6841>

Deuxième partie :

<https://acamedia.ac-nice.fr/v2/etre-jury-evaluer-le-grand-oral-2 v6842>

Deux nouveaux textes réactualisés sont parus au BO n°31 du 26 aout 2011 pour définir cette épreuve :

Pour la voie générale : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121378N.htm>

Pour la voie technologique : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121379N.htm>

Par ailleurs, nous vous rappelons qu'au-delà de l'épreuve en elle-même, pour préparer les élèves à ces situations langagières et ces types d'oraux, il vous faudra donner à l'oral une place de choix dans le quotidien de la classe et l'envisager comme un véritable apprentissage.

On cherchera donc à :

- Créer et multiplier des situations langagières orales dans l'ordinaire de la classe, au cœur de la classe ;
- Travailler l'oral dans toutes les disciplines. En effet, le travail sur l'oral n'est pas l'apanage des enseignements de spécialités, toutes les disciplines peuvent y contribuer.
- Accompagner le cheminement intellectuel de l'élève dans la maîtrise des contenus, le choix de ses questions et le développement de son argumentation pour que le Grand Oral soit un oral de maturité
- Se préparer et se former à être membre du jury car l'évaluation du « grand oral » questionne la posture à adopter, les capacités d'écoute ou encore le travail en binôme.

Dans le prolongement de la formation transversale mise en place l'an passé pour la préparation de la nouvelle épreuve du Grand oral, des actions de formation en établissement vous sont proposées cette année. Elles visent à permettre aux équipes d'approfondir et de mutualiser les réflexions et les pratiques professionnelles pour préparer les élèves au Grand oral de la seconde à la terminale en lycée général et technologique.

En équipe pluridisciplinaire et à la demande du chef d'établissement, vous aurez ainsi la possibilité de vous adresser aux services de la formation pour pouvoir bénéficier de modules thématiques **de 3 heures chacun**.

➤ **Un premier module (M1 Préparer les élèves au Grand oral) avant les vacances de la Toussaint pour tous les établissements**. Ce temps de formation, fortement recommandé, s'adresse aux enseignantes et enseignants de lycée qui n'ont pas bénéficié de la formation en établissement en 2020-2021 et qui ont besoin d'être sensibilisés aux enjeux, attendus, déroulement et évaluation de l'épreuve du Grand oral

➤ Après ce premier module, **vous pourrez choisir, en fonction des besoins des équipes, au maximum deux modules de formation**. Les inscriptions sont possibles jusqu'aux vacances de printemps auprès des services de la formation.

Modules thématiques de 3h au choix :

M2. Accompagner l'élève dans ses questions

M3. Accompagner l'élève pour la troisième partie du Grand oral

M4. Être jury du Grand oral

M5. Pratiques de classe et Grand oral

M6. Préparer à la prestation orale : techniques de l'oral et gestion du stress

Vous trouverez **en annexe** de ce courrier l'extrait du PAF relevant de ces modules.

Ces formations sont assurées par des formateurs toutes disciplines confondues et proposent une approche transversale et interdisciplinaire du Grand oral et de l'oralité dans les classes. Elles permettent d'engager dans vos établissements une dynamique et des pratiques collaboratives autour de ces enjeux.

Pour les approches disciplinaires du Grand oral en HGGSP, une formation spécifique vous est proposée.

Pour toute demande complémentaire, vous pourrez vous adresser à vos inspecteurs et au service académique de la formation.

• **Le ministre a souhaité mettre en place le contrôle continu en remplacement des épreuves communes du baccalauréat.**

Cela va nécessiter de poursuivre et renforcer la réflexion pédagogique que vous avez déjà menée sur les **pratiques d'évaluation au lycée** et particulièrement en lien avec nos pratiques pédagogiques en histoire, géographie, et HGGSP. Nous aurons l'occasion de revenir sur ces questions avec vous.

Le bulletin officiel n°30 du 29 juillet 2021 définit les modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022, et nous vous invitons à vous y reporter pour une lecture attentive :

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121270N.htm>

<https://www.education.gouv.fr/ajustement-pour-le-baccalaureat-general-et-technologique-compter-de-la-session-2022-324134>

Désormais, le **diplôme du baccalauréat** est délivré, dans la voie générale et dans la voie technologique, au vu des résultats obtenus par le candidat, d'une part à des épreuves terminales qui représentent 60% de sa note globale, et d'autre part aux évaluations organisées pendant sa scolarité en classes de première et de terminale dans le cadre d'un contrôle continu qui représente 40% de sa note globale. Les résultats obtenus pendant le cycle terminal dans des enseignements optionnels sont également pris en compte pour l'examen.

Le texte définit la répartition globale des coefficients en distinguant la réglementation à compter de la session 2023 et les mesures transitoires pour la session 2022. Ainsi, pour la session 2022, les candidats dits scolaires conservent le bénéfice des notes qu'ils ont obtenues en classe de première au cours de l'année 2020-2021 et les 40% de la note du baccalauréat issus des enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales sont calculés à partir des résultats obtenus en classe pendant les deux années du cycle terminal

La valeur certificative ainsi conférée à ces moyennes implique que l'équipe pédagogique des établissements construise et définisse un projet d'évaluation. Une réflexion collégiale avec l'appui des inspections permettra d'aboutir à la définition de principes communs, garants de l'égalité entre les candidats, tout en conservant les marges d'autonomie indispensables pour respecter la progression pédagogique adaptée à chaque classe ou groupe d'élèves.

Il s'agira de formaliser les différents types d'évaluation mis en place dans le lycée, rappeler les objectifs propres à chacun de ces types d'évaluation, distinguer et définir leurs modalités, leurs critères et les compétences dont ces évaluations visent à vérifier l'acquisition chez les élèves : évaluation diagnostique mis en place en début de processus, évaluation formative, évaluation sommative, mise en place en fin de processus pour attester des acquis de l'élève, etc.

Vous pouvez utiliser **la banque nationale de sujets en ligne** :

<http://quandjepasselebac.education.fr/revisions-la-banque-nationale-de-sujets/>

**Un nouveau guide pour l'évaluation en contrôle continu réalisé par l'inspection générale a été réalisé et sera publié courant septembre.**

Ainsi, pour rappel, l'évaluation formative, envisagée comme un processus est un soutien aux apprentissages

Il s'agit de concevoir l'évaluation comme un moment de régulation pour identifier chez les élèves les points d'appui, les difficultés, les besoins et ajuster en conséquence la suite des apprentissages pour permettre l'amélioration des élèves.

- L'évaluation formative se propose d'apprécier le processus de production autant que la production elle-même. Ainsi, les petits contrôles de connaissances pour se remémorer et toutes les évaluations formatives sont essentielles pour consolider les apprentissages.
- Elle participe des temps réflexifs qui facilite la compréhension par l'élève des démarches engagées et/ou à engager.
- Elle autorise l'élève à réaliser plusieurs versions d'un même travail ou a la possibilité de (re)faire des exercices similaires.
- Elle aide les élèves à se situer pour progresser en s'accordant sur une échelle descriptive (ou critères de réussite) ou en déterminant le niveau de maîtrise des élèves sur la ou les compétences mobilisées. On peut s'appuyer sur le tableau suivant :

Niveau de maîtrise de la compétence mobilisée			
Insuffisant	Fragile	Satisfaisant	Très bonne maîtrise
Élève peu ou pas autonome		Élève autonome	
L'élève a besoin d'aides majeures répétées = fort accompagnement	L'élève a besoin d'aides majeures ponctuelles = fort accompagnement	L'élève a besoin d'aides mineures régulières = accompagnement léger	L'élève a besoin d'aides mineures ponctuellement ou pas du tout
L'élève exerce ses compétences uniquement dans des tâches simples ou des travaux guidés		L'élève exerce ses compétences dans le cadre de tâches complexes ponctuelles ou récurrentes	
Réalise avec des erreurs ce qui est demandé, quelle que soit l'aide apportée	Réalise correctement dans un contexte favorable, fortement étayé	Réalise correctement dans un contexte favorable, sans aide	Réalise correctement dans un contexte inhabituel, inédit.

Source : Dominique Beaupuy et Patrick Marques pour l'Inspection pédagogique, Académie de Rennes, 2017.

- Elle engage avec l'élève un « dialogue évaluatif ». Les rétroactions ou feedbacks par le professeur, à l'oral ou à l'écrit, sont l'occasion d'apporter des éclaircissements et des explications, de souligner les réussites et les points à retravailler et d'identifier le niveau de maîtrise, de donner des conseils, des indications de démarche et de procédure, pour l'orienter vers ce qu'il doit faire pour progresser. Ces rétroactions peuvent être données après une évaluation en s'assurant que l'élève ait le temps de mettre en œuvre ces conseils ou juste avant pour l'alerter sur les points de vigilance.
- Son but est d'amener chaque élève vers un niveau satisfaisant, à son rythme et selon ses possibilités, notamment matérielles.

Par ailleurs sont parues au BO n° 31 du 26 juillet 2011, la définition des **épreuves ponctuelles en histoire géographie, en EMC pour la session 2022 et dans l'enseignement de spécialité suivi uniquement pendant la classe de première de la voie générale à compter de la session 2023**

**Ces épreuves dites ponctuelles s'adressent** au titre du contrôle continu, à compter de la session 2022 du baccalauréat, aux les candidats dits individuels ; sur leur demande, aux candidats sportifs de haut niveau, sportifs espoirs et sportifs des collectifs nationaux inscrits sur les listes mentionnées à l'article L. 221-2 du Code du sport. Enfin, elles peuvent être organisées, à titre d'évaluations de remplacement, lorsque leur moyenne annuelle fait défaut, pour les candidats dits scolaires,

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121383N.htm>

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121388N.htm>

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121284N.htm>

**Toujours dans ce même bulletin officiel, sont définies les épreuves spécifiques pour :**

Évaluations spécifiques d'histoire-géographie et de langue et littérature espagnoles pour la délivrance simultanée du baccalauréat général et du diplôme du Bachillerato

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121389N.htm>

Évaluations spécifiques pour la délivrance simultanée du baccalauréat général et du diplôme de l'Esame di Stato ESABAC

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121390N.htm>

Évaluations spécifiques d'histoire géographie et de langue et littérature allemandes pour la délivrance simultanée du baccalauréat général et du diplôme de l'Abitur ABIBAC

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121392N.htm>

Évaluations spécifiques pour les sections internationales

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo31/MENE2121396N.htm>

## LES PROGRAMMES

Vous trouverez l'ensemble des textes régissant les programmes (collège et lycée) et les fiches ressources associées sur le site disciplinaire académique à l'adresse suivante :

<https://www.pedagogie.ac-nice.fr/histgeo/index.php/communication-ipr>

## **Programmes de collège**

Nous attirons votre attention sur le fait que les programmes de collège ont été revisités par le **BO n°31 du 30 juillet 2020** afin d'intégrer de manière plus explicite les grandes thématiques associées au changement climatique, à la biodiversité et au développement durable. **Vous trouverez sur le site académique ces programmes modifiés qui, nous vous le rappelons, sont à mettre en oeuvre depuis la rentrée dernière.** Si les modifications apportées ne concernent, certes, pas tous les chapitres, elles sont néanmoins essentielles à prendre en compte. **Dans la version mise en ligne, les passages modifiés ont été affichés en vert.**

**Concernant l'EMC**, nous vous rappelons que les programmes des cycles 2, 3 et 4 sont consultables au **BO n°22 du 29 mai 2019** à l'adresse suivante : <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo31/MENE2018714A.htm>

Nous vous rappelons que les attendus de fin d'année et les repères annuels de progression pour les cycles 2,3 et 4 sont également disponibles sur Eduscol : <https://eduscol.education.fr/137/attendus-de-fin-d-annee-et-reperes-annuels-de-progression-du-cp-la-3e>

Enfin, pour évaluer la maîtrise du socle commun aux cycles 3 et 4, consultez la page suivante : <http://eduscol.education.fr/cid103803/evaluer-la-maitrise-du-socle-commun-du-cycle-2-au-cycle-4.html#lien2>

## **Programmes de lycée**

Concernant les programmes de lycée, nous restons à votre écoute quant à leur mise en oeuvre. N'hésitez pas à nous solliciter à ce propos pour obtenir aide ou conseil. Vous trouverez l'intégralité des programmes et des fiches ressources leur étant associées sur le site académique disciplinaire à l'adresse suivante : <https://www.pedagogie.ac-nice.fr/histgeo/index.php/communication-ipr>

# LA FORMATION

**L'inscription au Plan Académique de Formation se fait comme chaque année via GAIA individuel (accessible via l'intranet ESTEREL et via l'onglet "Formation" de notre site internet histoire-géographie (vous y trouverez aussi l'ensemble des formations transversales qui peuvent y être associées).**

Vous en constaterez le caractère très diversifié. Nous nous efforçons de répondre à chacun de vos vœux et en conséquence, **nous vous rappelons que toute inscription au PAF vaut engagement et qu'en cas de validation de votre candidature, votre présence en stage est obligatoire.**

La campagne d'inscription est ouverte jusqu'au 19 septembre.

- Plusieurs entrées sont proposées : une entrée par les outils et les démarches ; une entrée par les contenus scientifiques.
- Pour répondre aux enjeux de la réforme du lycée et notamment à la liaison fin de collège et seconde, plusieurs stages sont ouverts conjointement aux enseignants de collège et de lycée, d'autres davantage centrés sur les problématiques des programmes de terminales.
- **Les stages à candidatures individuelles, en liseré bleu (exception faite de celui sur les « usages du numérique en histoire géographie »), sont à déclinaison départementale.**
- **Afin de favoriser des pratiques collaboratives, plusieurs stages sont conçus comme des stages inter établissements de proximité (en liseré vert). Nous vous engageons à solliciter votre chef d'établissement pour en faire la demande auprès du service de la formation.**

### **Préparation aux concours :**

Les professeurs préparant l'agrégation interne et le CAPES interne trouveront de nombreuses informations sur le site académique disciplinaire aux adresses suivantes :

- Agrégation interne : <https://www.pedagogie.ac-nice.fr/histgeo/index.php/formations-espace-de-telechargement/6-concours-et-formations/capes-et-agregation/556-agregation-interne-2020>

- Capes interne : <https://www.pedagogie.ac-nice.fr/histgeo/index.php/6-concours-et-formations/capes-et-agregation/456-capes-interne-2017>

Pour permettre un meilleur accès des Varois à la formation à l'agrégation interne, la préparation à l'écrit se déroulera le jeudi au collège Villeneuve de Fréjus. La préparation à l'oral débutera dès la mi-mars et se fera à Nice. La préparation au Capes interne se déroulera cette année encore le mercredi après-midi à Fréjus au lycée Gallieni.

Nous rappelons, en même temps, que la vocation de ces formations n'est pas de tout apporter aux futurs candidats : pour chacune des questions au programme des concours, elles fournissent de solides cadres (bibliographies, problématiques actuelles...) ainsi que des exercices d'entraînement aux épreuves écrites et orales, mais c'est bien **un travail personnel soutenu et approfondi** de la part des candidats qui conditionne le succès. Chaque année, les rapports des concours (publiés dans *Historiens – Géographes*) insistent sur cette exigence.

## HISTOIRE-GEOGRAPHIE ET NUMERIQUE

- **Le site académique d'histoire-géographie** est actualisé régulièrement et constitue pour nous un outil de communication et d'information à votre adresse de première importance. Il a pour but de répertorier et de valoriser les productions pédagogiques et ressources locales pouvant vous être utiles mais aussi de vous fournir une mise à jour de l'actualité institutionnelle et des évolutions de nos disciplines.
- La consultation du site académique peut être complétée avantageusement par celle du **portail national d'histoire-géographie** <http://eduscol.education.fr/histoire-geographie/> et par celle des autres sites académiques qui offrent tous des ressources précieuses et complémentaires.
- **Le groupe au numérique disciplinaire** est composé d'une quinzaine de professeurs d'histoire-géographie. Il mène une veille pédagogique active. Vous trouverez sur le site académique une page dédiée répertoriant un certain nombre de logiciels, de productions et d'applications utiles mises en avant. Monsieur Philippe Briand en tant que IAN<sup>1</sup>, anime le site académique et coordonne ce groupe qui assure tout au long de l'année des formations et produit des ressources numériques.
- La rentrée se fait encore cette année sous le signe de la crise sanitaire. **L'hybridation des pratiques pédagogique sera donc une nouvelle fois de mise.** Pour faire face à toutes les éventualités liées aux évolutions de la pandémie, **un plan de continuité pédagogique** a été mis en place par le ministère. Vous en trouverez les grandes lignes en suivant le lien suivant : <https://eduscol.education.fr/2227/plan-de-continuite-pedagogique>  
A l'échelle académique, vous trouverez sur le site de la DRANE d'autres ressources: <https://www.pedagogie.ac-nice.fr/dane/s-informer/brne-et-ressources-du-men/ressources-numeriques-et-continuite-pedagogiques>  
Vous y trouverez également un certain nombre d'informations liées à la mise en oeuvre généraliste du numérique éducatif.
- **La Webletter semestrielle « Nikaia »** complètera la veille pédagogique que nous nous efforçons de mener. Elaborée par le groupe des formateurs au numérique disciplinaire, elle développera lors de chaque édition une thématique particulière.
- **Le site du CNES (Centre National d'Etudes Spatiales) Géomage** poursuit son développement. Il a pour but d'initier les élèves à la manipulation et à l'analyse critique des images satellites. Ce projet, ouvert et collaboratif, rédigé par 95 auteurs, porte sur plus de 50 pays ou territoires différents dans le monde et s'organise en rubriques pour offrir aux enseignants des ressources aux programmes scolaires et à la préparation des concours. En voici l'adresse : <https://geomage.cnes.fr/fr/>

Notre académie contribue largement à alimenter ce nouveau site. Vous y trouverez ainsi plusieurs contributions concernant les territoires de notre académie :

<https://geomage.cnes.fr/fr/geomage/geomage>

Vous y trouverez également une toute nouvelle contribution concernant la "Provence verte" :

<https://geomage.cnes.fr/fr/paca-la-provence-verte-un-arriere-pays-varois-rural-multifonctionnel-aux-marges-de-trois>

- **Certification Pix : vous trouverez un dossier complet sur le cadre de référence des compétences numériques (CRCN)** sur le site académique histoire-géographie : <https://www.pedagogie.ac-nice.fr/histgeo/index.php/ressources-tice/crcn/594-cadre-de-referance-des-competences-numeriques-crcn>

---

<sup>1</sup>IAN : interlocuteur académique pour le numérique



## ACTUALITE DE NOS DISCIPLINES

### Comme chaque année, deux manifestations principales concernent nos disciplines :

- **Le festival international de Saint Dié des Vosges** se tiendra les 1er, 2 et 3 octobre 2021 pour sa trente deuxième édition autour du thème « Corps » avec comme territoire invité : "Europe (s)".  
<https://fig.saint-die-des-vosges.fr/56-fig-2021>
- **Les 23<sup>ème</sup> Rendez-vous de l'histoire** auront lieu à Blois du 6 au 10 octobre 2021 sur le thème «Travail». <http://www.rdv-histoire.com>

### **L'année 2022 sera par ailleurs l'année de la géographie.**

Pour plus de renseignements : <https://www.cnfg.fr/actualites/2022-lannee-de-la-geographie/>

### **Olympiades de géographie.**

Les Olympiades Nationales de Géographie sont un concours organisé par le Comité National Français de Géographie. Ces Olympiades sont un outil pour permettre des pratiques pédagogiques innovantes en géographie et pour fédérer, autour de projets originaux, des équipes, des établissements, des académies. Vous trouverez toutes les informations nécessaires à l'inscription de vos élèves à la session 2021-2022 dès que le site du CNFG sera actualisé.

<http://www.cnfg.fr/olympiades-de-geographie/>

### **- Concours « Géo Photo »**

#### CONCOURS GEOPHOTO

**« Engager les élèves dans une expérience géographique sensible des lieux et des territoires à travers une expression photographique »**

Après les belles productions réalisées l'an passé sur le thème des « territoire(s) en mouvement » que vous pouvez visionner en suivant le lien suivant :

[https://acamedia.ac-nice.fr/v2/geophoto20212\\_v6614](https://acamedia.ac-nice.fr/v2/geophoto20212_v6614).

Une nouvelle thématique vous est proposée cette année :

2021-2022

**« L'ICI et L'AILLEURS »**

Ce concours, piloté par l'Inspection pédagogique régionale d'histoire-géographie, en partenariat avec la Délégation Académique à l'Education Artistique et Culturelle et la participation du département de géographie de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) de l'académie de Nice, a pour enjeu d'engager les élèves dans un questionnement d'ordre géographique sur un territoire de proximité.

Cette approche offre aux élèves l'opportunité d'interroger leur rapport sensible et personnel aux territoire(s) et de rendre compte de cette expérience à travers une production photographique. Ils peuvent pour cela, accompagnés par leurs professeurs, s'appuyer sur deux textes de géographes présentés en annexe.

Pour l'enseignement de la géographie sensible, on pourra consulter sur le site académique, la rubrique « habiter et géographie sensible » dans les « ressources pédagogiques ».

Ce concours s'adresse à toutes les enseignantes et tous les enseignants d'Histoire-Géographie et les professeurs et les professeurs des écoles, seuls ou à plusieurs, qui souhaitent faire participer leurs classes en :

- Cycle 3 (premier et second degré)
- Cycle 4 collège
- Lycée général, technologique et professionnel

La production attendue :

En réponse au thème de l'année, chaque classe ou regroupement de classes par cycle, propose **au maximum deux photographies** de bonne qualité pour un éventuel tirage papier, accompagnées d'un titre et d'indications précisant l'adresse, la date et l'heure de la prise de vue.

La demande de participation se fait en ligne par voie hiérarchique sous couvert du chef d'établissement ou de l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription du premier degré.

À l'adresse suivante : [concours.geophoto@ac-nice.fr](mailto:concours.geophoto@ac-nice.fr) à partir du 14 septembre 2021 et au plus tard le **mardi 15 octobre 2021**.

Une confirmation d'inscription sera envoyée par courriel, le nombre de places étant limité.

Dans un second temps, les photographies pourront être envoyées jusqu'au **mercredi 16 mars 2022**, à [philippe.briand@ac-nice.fr](mailto:philippe.briand@ac-nice.fr) pour être transmises aux membres du jury.

**Le Jury**, présidé par M. le Recteur de l'académie de Nice et composé de représentants de l'Education nationale, de représentants du Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL), de l'Université de Nice et de photographes, se réunira dans la semaine du 23 au 27 mars 2020 et sélectionnera les lauréats.

**L'annonce des résultats** du concours et la présentation de l'exposition virtuelle aura lieu **le vendredi 25 mars 2022**.

**Un courrier spécifique sera envoyé dans les jours prochains dans les établissements.**

### **- Concours « Apprenons le risque »**

Les événements dramatiques récents ayant touchés notre académie (Tempête Alex l'année dernière, incendie des Maures cet été... ) montrent bien la nécessité de faire acquérir à nos élèves une vraie culture du risque.

**Le concours « Apprenons le risque »** a pour but de sensibiliser les élèves de collège et de lycée de notre académie à la prise en compte des risques naturels majeurs à l'échelle de leurs territoires de vie. Ce concours est ouvert à tous les élèves du cycle 2 au cycle 4, issus d'écoles et de collèges publics ou privés sous contrat, de l'académie de Nice.

Malgré le contexte sanitaire difficile, **ce sont près de 20 projets qui ont été examinés et évalués par le jury académique pour la session 2020-2021 du concours**. Des travaux remarquables ont été primés lors de la remise des prix qui s'est déroulée au collège des Arcs le 25 juin 2021. Les lauréats des premiers prix de chacune des trois catégories du concours se sont vus remettre une camera vidéo offerte par nos principaux partenaires.

Consultation des travaux, remise des prix et palmarès du concours : <https://www.pedagogie.ac-nice.fr/edd/index.php/265-remise-des-prix-du-concours-apprenons-le-risque-au-college-jacques-prevert-des-arcs-25-06-2021>

**La session 2021-2022 du concours est désormais ouverte**. Vous trouverez toutes les informations nécessaires à votre inscription et le règlement du concours à l'adresse suivante : <https://www.pedagogie.ac-nice.fr/edd/index.php/171-inscriptions-au-concours-apprenons-le-risque-pour-l-annee-scolaire-2020-2021>

### **2021-2022 : une année sous le signe de l'Europe**

**Cette année est marquée par la présidence française de l'Union européenne et des actions pédagogiques pourront se réaliser autour de l'histoire et la construction de l'Europe, de sa géographie et de ses valeurs.**

Un *Guide des possibles* accompagnera le déploiement de cette année scolaire européenne et entre décembre 2021 et juin 2022, le calendrier sera jalonné d'événements.

Dans notre académie, l'Université Côte d'Azur a été lauréate du projet I AM EUROPE financé dans le cadre de l'appel à proposition COMM/PAR/2020/01 « Actions et événements en France sur l'Union européenne »

L'objectif du projet I AM EUROPE est de susciter l'intérêt et sensibiliser les lycéens en leur présentant notamment la politique européenne en matière de formation de manière ludique et leur faire découvrir des projets concrets, financés par les fonds européens, sur leur territoire. Afin d'atteindre cet objectif et inciter les lycées à participer au dispositif, Université Côte d'Azur propose l'organisation d'un grand concours lycéen « Imagine ton avenir d'étudiant européen » destiné aux élèves de seconde. Cette action vise à permettre aux lycéens de se projeter dans leur future vie étudiante à l'échelle européenne. Vous trouverez **en annexe le PDF** décrivant ce concours. Pour information, la date limite du dépôt des candidatures est fixée au 19 septembre 2021 à minuit.

Pour toute information sur l'initiative, vous pouvez contacter :

Email : [pauline.achard@univ-cotedazur.fr](mailto:pauline.achard@univ-cotedazur.fr)

## NOS DISCIPLINES AU CŒUR DE L'ENGAGEMENT CITOYEN ET DE L'OUVERTURE CULTURELLE

### Mémoire et citoyenneté

#### Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD)

Le thème du concours est cette année : **"La fin de la guerre. Les opérations, les répressions, les déportations et la fin du IIIème Reich. 1944-1945"**.

Une circulaire départementale et le règlement du concours vous seront très prochainement adressés sous couvert de vos chefs d'établissement. N'hésitez pas à vous inscrire nombreux. L'année dernière près de 1300 élèves dans une cinquantaine d'établissements ont participé au concours dans notre académie.

Vous trouverez toutes les informations concernant le CNRD (modalités de participation, calendrier, objectifs pédagogiques) en consultant le site national du CNRD : <https://www.reseau-canope.fr/cnrd/>.

Mme Géraldine Willems pour le département des Alpes-Maritimes et Mme Elisabeth Rollet pour le département du Var assureront sous l'autorité du référent "Mémoire et citoyenneté" la logistique du concours.

#### - Voyage à Auschwitz

- **Pour les lycées** : comme chaque année, la région Sud-PACA en partenariat avec le mémorial de la Shoah, émet un appel à projets intitulé « Mémoire et citoyenneté » à l'adresse des lycées des académies de Nice et d'Aix-Marseille. Articulé autour d'un voyage d'étude à Auschwitz pour des élèves de première et de terminale, ce dispositif repose sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet pédagogique mené tout au long de l'année scolaire concernant la mémoire de la Shoah durant la Seconde Guerre mondiale.

Vous trouverez toutes les informations nécessaires à l'inscription de vos élèves à l'adresse suivante :

<https://www.pedagogie.ac-nice.fr/histgeo/index.php/memoires#aap>

- **Pour les collèges** : les voyages de la Mémoire, organisés par le Conseil départemental des Alpes-Maritimes se poursuivront l'année prochaine. Une trentaine d'établissements sont concernés chaque année. Le **Prix CHARLES GOTTLIEB a été créé par le Conseil Départemental 06** pour récompenser les travaux de restitution des voyages de la mémoire et d'action citoyenne. L'Inspection pédagogique régionale est associée à la sélection des projets par l'intermédiaire de son référent "Mémoire et citoyenneté" : <https://www.departement06.fr/jeunescitoyens06/prix-charles-gottlieb-pour-ne-jamais-oublier-12857.html>

- **Ateliers "Hors les murs" proposés par le Mémorial de la Shoah** : ces ateliers seront proposés à une trentaine d'établissements de notre académie. Un appel à projet vous sera bientôt adressé afin de vous permettre de candidater auprès des autorités académiques. Mme Géraldine Willems coordonnera avec Mme Bambi du Mémorial de la Shoah la mise en place des ateliers sous l'autorité du référent "Mémoire et citoyenneté". Informations généralistes sur les ateliers : <http://www.memorialdelashoah.org/pedagogie-et-formation/pedagogie-hors-les-murs/activites-pedagogiques-hors-les-murs.html>

**Par ailleurs, comme chaque année, des journées commémoratives et des actions éducatives jalonnent le calendrier scolaire.** Elles sont l'occasion de développer chez les élèves **une culture de l'engagement** et de contribuer avec eux à la réalisation d'actions pédagogiques porteuses de valeurs citoyennes.

Parmi les concours auxquels vous pourrez inscrire vos élèves, il faut citer :

- **Le concours "La flamme de l'égalité"** dont la thématique 2021-2022 est : **"Travailler en esclavage"** : <https://www.laflammedelegalite.org/>

- **Le concours "Découvrons notre constitution"** : actualisation à venir.

- **Le concours "Bulles de mémoire : les grands conflits du XX<sup>e</sup> siècle racontés en bande dessinée"** organisé par l'ONAC-VG se fera cette année sur le thème « **La jeunesse face à la guerre** ». Vous trouverez les modalités d'inscription à ce concours à l'adresse suivante : <https://www.onac-vg.fr/bulles-de-memoire>

- **La coupe nationale des élèves citoyens** organisée par l'association InitiaDROIT II est à noter que les avocats de l'association se proposent d'intervenir dans les classes à votre demande. Si vous avez un tel projet, faites vous connaître auprès du référent "Mémoire et citoyenneté".

- **Le Prix "Annie et Charles Corrin"** pour l'Enseignement de l'Histoire de la Shoah. Un prix de 2000 euros récompense les meilleurs travaux. Les candidatures pour **le Prix Corrin 2022** pourront être déposées sur le site <http://prixcorrin-fsju.org/> à partir du **02 Septembre 2021**.

**Ces journées et concours pourront être l'occasion d'inscrire vos élèves dans la mise en œuvre d'un véritable parcours citoyen.** Un courrier récapitulatif vous sera adressé prochainement, à l'accoutumée, par le référent "Mémoire et citoyenneté".

Pour tout ce qui relève des projets de mémoire, **consultez les pages du site académique :**  
<https://www.pedagogie.ac-nice.fr/histgeo/index.php/memoires>

## **Défense et citoyenneté**

Trois appels à projets pédagogiques "Héritiers de mémoire" sont mis en ligne sur la plateforme d'enseignement de défense [Educ@def](mailto:Educ@def) "Chemins de mémoire" pour l'année scolaire 2021-2022 :

- "Marie Curie, les sciences et la guerre"
- "Les OPEX : combattre, soutenir, honorer"
- "La guerre d'Algérie : une histoire militaire, des mémoires combattantes"

La sélection des projets scolaires pour "Héritiers de mémoire" ayant lieu fin octobre 2021, les établissements scolaires qui souhaiteraient être sélectionnés dans ce cadre sont invités à transmettre leurs projets dès les mois de septembre et octobre. En cas d'inscription, veuillez en informer Jean-Marc Noaille, référent académique "Mémoire et citoyenneté".

## **Archives départementales**

Comme les années précédentes, nous vous rappelons l'existence de services éducatifs des archives qui peuvent mettre à votre disposition des ressources pédagogiques et vous aider à construire des projets originaux en mobilisant des ressources locales. Des professeurs missionnés animent ces services éducatifs. N'hésitez pas à faire appel à leurs compétences. Pour plus d'informations, suivez le lien ci-dessous :

<https://www.pedagogie.ac-nice.fr/histgeo/index.php/ressources-pedagogiques/42-ressources-locales/698-ressources-locales>

## **Portail des savoirs des Alpes-Maritimes et « Regards de collégiens ».**

Le Portail des savoirs ouvre de nombreuses pistes au parcours culturel et artistique de chacun de nos collégiens en présentant l'histoire des lieux culturels et remarquables des Alpes-Maritimes.

Lien : <http://www.savoirs-alpesmaritimes.fr/>

Le dispositif « Regards de collégiens » permet aux élèves de partager leurs expériences pédagogiques menées avec leur professeur tout en contribuant à la création de contenu numérique s'appuyant sur les ressources des Alpes-Maritimes. Plusieurs parmi vous ont engagé leurs élèves dans de belles productions vidéo qui figurent désormais sur le site.

<https://regardsdecollégiens.departement06.fr/toutes-les-videos-29720.html>

N'hésitez pas à nous contacter et à communiquer vos projets car c'est l'occasion de valoriser et diffuser les productions réalisées avec vos élèves.

## **Histoire des Arts**

Cet enseignement pluridisciplinaire enseigné au collège et au lycée permet aux élèves d'approcher les œuvres de façon sensible, de mieux connaître leur patrimoine et d'enrichir leur regard et leurs connaissances culturelles.

Au collège, nous vous rappelons notamment que pour le DNB, l'épreuve orale de soutenance d'un projet permet au candidat de présenter l'un des objets d'étude qu'il a abordés dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts. Notre académie offre désormais pour les élèves de lycée, la possibilité de suivre cet enseignement, optionnel et de spécialité, dans 4 établissements : le lycée Estienne d'Orves à Nice, le lycée Carnot à Cannes, le lycée Camus à Fréjus, et le lycée Bonaparte à Toulon. Les équipes travaillent en concertation avec l'inspection pour faire vivre cet enseignement qui offre de nombreux débouchés post-Bac.

Pour l'Histoire des arts, nous vous invitons à consulter d'une part le portail national <https://eduscol.education.fr/histoire-des-arts/> Vous trouverez dans le Bulletin officiel n°30 du 25 juillet 2019, les modalités pour la délivrance d'une certification complémentaire en Histoire des Arts.

Enfin, une nouvelle rubrique Histoire des Arts figure désormais sur notre site académique disciplinaire. N'hésitez pas à la consulter !

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Marie Laure Gache qui pilote l'Histoire des Arts dans l'académie avec Mme Hélène Croissonnier, IA IPR en Arts Plastiques.

## **Développement durable**

Les événements récents affectant notre monde (crises climatiques, crise sanitaire, crises humanitaires, sociales et migratoires) soulignent la nécessité de stimuler chez nos élèves réflexion et mobilisation citoyenne. Ainsi, du collège au lycée, les programmes d'histoire-géographie doivent être lus, à chaque fois que cela est possible, au prisme de cette actualité foisonnante. Comme mentionné plus haut, les programmes des cycles 3 et 4 ont d'ailleurs été revisités l'été dernier pour répondre à cette exigence.

De nombreux dispositifs existent par ailleurs dans notre académie pour vous permettre de mener à bien des projets inter-disciplinaires et d'animer des actions en faveur du développement durable ou de la solidarité internationale dans votre établissement.

Le site EDD de l'académie de Nice est, à cet égard, une mine d'information et vous offre une grande variété de possibles : <https://www.pedagogie.ac-nice.fr/edd/index.php> Actualisé régulièrement, il vous permettra également de suivre au plus près les dernières nouveautés en matière de développement durable.

De nombreuses ressources sont aussi mises en ligne sur les pages EDD de notre site académique disciplinaire : <https://www.pedagogie.ac-nice.fr/histgeo/index.php/e-d-d>

**Nous vous signalons enfin la parution d'un vademecum de l'éducation au développement durable.** Il s'agit d'un outil absolument remarquable qui vous sera certainement d'une grande utilité. Vous le trouverez au téléchargement en suivant le lien : <https://www.pedagogie.ac-nice.fr/edd/index.php/liens-officiels>

Cette année la semaine au développement durable (SEDD 2021) se déroulera du 18 septembre au 8 octobre 2021 sur trois semaines et célébrera le 6ème anniversaire de l'adoption de l'Agenda 2030 et ses 17 Objectifs de développement durable, les ODD. Au niveau académique, le concours "Apprenons le risque" (voir ci-dessus) et plusieurs autres actions seront lancés officiellement lors de cette semaine du développement durable.

### **Ressources :**

- Semaine du développement durable : <https://eduscol.education.fr/1612/semaine-europeenne-du-developpement-durable>

- Actualité du développement durable sur Eduscol : <https://eduscol.education.fr/pid23360/education-au-developpement-durable.html>

## **LES EXAMENS**

La session 2020-2021 du DNB s'est déroulée normalement sans qu'aucun incident particulier ne nous soit signalé. Vous trouverez ci-dessous les moyennes des copies pour chaque département. L'ensemble des correcteurs déplore un niveau général assez faible, des difficultés dans la maîtrise de la langue et beaucoup de copies incomplètes, en particulier en Histoire.

<b>Moyenne départementale 83</b>		<b>23.52/50</b>
<b>Moyenne départementale 06</b>		<b>26.5/50</b>
<b>Moyenne académique</b>		<b>25.01/50</b>

Pour ce qui est du baccalauréat, pas de remontées particulières, l'examen s'étant déroulé comme vous le savez dans le cadre du contrôle continu.

Comme chaque année, nous vous remercions de l'intérêt que vous voudrez bien prêter à ce courrier. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés tout au long de l'année scolaire de l'actualité de nos disciplines. Veillez, à cet égard, à consulter votre boîte mail académique régulièrement. N'hésitez pas à en faire basculer le contenu sur votre boîte mail personnelle.

En ces premiers jours de rentrée, nous vous prions de croire, chers collègues, en nos sentiments très cordiaux et vous adressons tous nos vœux de succès et de réussite pour cette nouvelle année scolaire.

**Marie-Laure GACHE - Christophe GOBERT- Jean-Marc NOAILLE**

**IA-IPR Histoire-Géographie**